

~~ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 19/01/2018** ~~

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2018

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, MM. CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : M. VUILLEROD René donne procuration à M. BERGER Charles, M. JACOB Quentin donne procuration à M. JACQUET Yves, Mme RAPAUT Christine donne procuration à M. RIERA Michel Charles.

Absents : Mme MARCHANT Nathalie, M. BERNEL Denis.

Mme PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 11/12/2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Modification de l'ordre du jour :

Délibérations : Modification des horaires d'école à quatre jours pleins pour la rentrée 2018/2019.

Régularisation comptable du désordre de distribution électrique concernant le logement de SAINT BOIS.

Délibérations :

☛ **Objet : Signature par le Maire d'un certificat d'économie d'énergie pour la rénovation de la salle des fêtes d'Arbignieu.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le programme de restructuration de la salle des fêtes de la commune déléguée d'Arbignieu peut bénéficier de la contribution d'énergéticiens obligés au titre de la réglementation sur les certificats d'économie d'énergie (CEE), concrétisée par la signature à intervenir d'une convention entre la société VOS TRAVAUX ECO et la commune d'ARBOYS EN BUGEY ; cette contribution calculée par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain s'élèvera à 5978€ TTC.

Cet accord prévoit que ces énergéticiens contributeurs assurent, en tant qu'«obligés d'Etat» la collecte des pièces nécessaires à la valorisation des CEE au niveau de la commune d'ARBOYS EN BUGEY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'achat des équivalents CUMAC inférieurs à 20 GWh EUCUMAC entre la société VOS TRAVAUX ECO et la commune d'ARBOYS EN BUGEY pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'énergie, autorise l'obligé d'Etat à estimer le gain potentiel et à négocier le tarif de rachat, contractualise le montant de rachat ECUMAC, demande le paiement des CEE à l'obligé, autorise le Maire à signer ladite convention.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

☛ **Objet : Décision sur le choix du montant de la rémunération des agents du recensement de la population d'Arboys en Bugey.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de nomination des agents recenseurs prise le 17 novembre 2017 et les arrêtés de nomination faisant office de contrat ; il nous reste à décider de la hauteur du défraiement pour cette mission. Après étude du dernier recensement 2013, et débat en réunion des adjoints, nous proposons la somme de 2800€ brut pour cette prestation : le partage entre les deux recenseurs se fera par le nombre de logements traités - pour Mme MORTREUX Martine 178 logements soit 1230,62€ brut, et pour M. ROLLET Bernard 227 logements soit 1569,38€ brut.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

☛ **Objet : Harmonisation des tarifs des coupes forestières des bois communaux entre Saint Bois et Arbignieu.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF nous demande de faire faire des coupes de bois de chauffage sur nos communaux, plusieurs sites ont été sélectionnés. Les coupes forestières peuvent être assujetties à un tarif à la coupe : pour Arbignieu, les coupes ne procuraient aucun revenu à la commune, pour Saint Bois un tarif de 50,00€ était appliqué par coupe. Suite à la réunion des adjoints le Maire propose d'appliquer un tarif unique pour

la commune d'Arboys en Bugey, soit la somme de 50,00€ par coupe quel que soit le volume de la coupe attribuée par la Commune.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

↳ **Objet : Demande de DETR pour la remise en état de la toiture du clocher de l'église d'Arbignieu.**

Le Maire informe que, suite à la découverte des dégâts sur le toit du clocher de l'église d'Arbignieu, un premier devis estimatif de 60 000€ a été fait. Pour réaliser ces travaux il est nécessaire de réclamer une subvention à l'Etat : pour obtenir 25% de DETR, le Maire demande d'avoir la possibilité de s'adresser à la Préfecture, de façon à recevoir cette subvention dans le 1^{er} semestre 2018 pour des travaux dès l'automne. Une réflexion sera menée conjointement pour suspendre le chantier de construction du bâtiment communal et transférer la subvention de 20% obtenue du Département.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

↳ **Objet : Demande de subventions pour la sécurisation de la traversée du bourg d'Arbignieu.**

Le Maire informe que la convention avec le Département pour la mise en place des éléments de sécurisation pour la traversée du bourg d'Arbignieu sur la départementale D69 est revenue signée par le président du Département. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subventions de catégorie « amendes de police » au Département, la Commune pouvant prétendre à 20%. Les devis pour cette traversée sont en cours de réalisation.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

↳ **Objet : Modification des horaires d'école à quatre jours pleins pour la rentrée 2018/2019.**

Le Maire informe que le jeudi 18 janvier 2018, le Conseil d'école a statué sur le changement des horaires suivant le choix des parents, qui ont répondu à une enquête dans ce sens. Le Maire propose que le Conseil Municipal délibère pour adopter les nouveaux horaires soit : lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. En ce qui concerne les transports, nous avons fait une demande au Département qui n'a pas répondu à ce jour. Nous avons eu la réponse positive donnée directement par le transporteur, qui a donné son accord au Département pour ces horaires. Une fois cette délibération prise, il faudra avant les vacances d'été réfléchir à une modification des horaires de travail des employées communales assujetties à l'école et la garderie.

Le Maire propose de délibérer dans le sens de mettre en place, pour la rentrée 2018/2019, les horaires suivants : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

↳ **Objet : Régularisation comptable du désordre de distribution électrique concernant le logement de St Bois.**

Le Maire informe que, vu les désordres constatés sur l'installation électrique de l'appartement loué à M. FRANQUIN Milan et Mme MERTZ Olivia, après visite EDF qui nous a confirmé des anomalies de branchement entre deux appartements, nous sommes tenus de dédommager les locataires, qui ont aujourd'hui pris congé des lieux, en leur rétrocédant le trop facturé par EDF pour ce mauvais branchement.

En effet, pendant la période de janvier à décembre 2017, EDF leur a facturé 2819,92 € pour un appartement d'une surface de 66.65 m².

S'agissant des obligations du bailleur, nous sommes tenus de louer un appartement conforme ; il convient donc de procéder aux dédommagements comme suit :

| | |
|--|-------------|
| - Situation au 15/01/2018, loyers restant dus pour un montant de : | 2741,62 € |
| - Montant facture EDF | 2819,92 € |
| - Estimation de la consommation restant à leur charge 60 € x 12 mois = | 720,00 € |
| Soit un montant après re-calcul (2819,92 € - 720,00 € = | 2099,92 €) |
| -EXCEDENT FACTURATION A DEDOMMAGER | - 2099,92 € |
| - Reste dû par le couple | 641,70 € |
| - Déduction restitution de la caution versée | - 450,00 € |
| - Solde du réel | + 191,70€ |

Considérant ce décompte, il convient de procéder à l'annulation comptable en effectuant une annulation de recette d'un montant de 2099,92 € pour régulariser cette situation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir procéder en ses livres aux opérations nécessaires.

URBANISME (depuis le 11/12/17) :

Concernant le PLU, une réunion a eu lieu le mardi 16 janvier, dont l'objet était de présenter l'ébauche du Projet d'Aménagement & de Développement Durable (**PADD**), et de continuer à mener nos réflexions sur le sujet. Dès réception du Compte Rendu, il sera expédié aux intéressés.

La prochaine réunion de réflexions sur le PADD aura lieu le mercredi 7 février 2018 à 9h00.

Dans la foulée à 10h30, nous recevrons à nouveau les carriers pour présentation de leur projet...

↪ Certificats d'Urbanisme: 2 informatifs & 1 opérationnel (étaient déjà répertoriés)

↪↪ CU informatifs :

** M. & Mme VALLIAS, concernant une propriété, en vue de vente, située Impasse de Melon à Arbignieu, en zone U. Déposé le 24.11. Délivré le 11.01.18.

** Mme VIDON, en vue de vente, pour un terrain (B 208 : 225 m2) situé Chemin de la Balme à Crozet, commune déléguée de St Bois. Déposé le 30.11. Délivré le 18.12.17.

↪↪ CU Opérationnel :

** Notaire d'Artemare, concernant un terrain, situé Montée François Parra de M. Stéphane MORIN, à Sillignieu sur le lot restant d'~700m², (vente M & Mme MORIN à M. PEYSSON Cédric) « pour un projet d'une maison de plain-pied ». Déposé le 7.12. Toujours en cours d'instruction.

↪ Déclaration d'Intention d'Aliéner : 1

** TGI de Bourg en Bresse, pour vente par voie d'adjudication de biens immobiliers.

↪ Renseignements d'Urbanisme :

** Divers renseignements, de zonage notamment, ou de références des propriétaires en vue de travaux, par exemple le SIEA pour renforcement électrique du quartier de RAMPAUT (Revoirettes)...

↪ Déclarations Préalables : 6 (dont 2 déjà prises en compte)

** DP déposée le 21.11 pour réalisation d'un abri de jardin, 20 Rue du Cantonnier à ARBIGNIEU. Mme DINOT Christelle. Non opposition délivrée le 15.12.

** Mme VIDON Jocelyne, DP déposée le 30.11 en régularisation d'une construction « abri » découlant d'aucune autorisation d'urbanisme connue par les services du cadastre, sur un terrain situé (En Corbet) Le Crozet à ST BOIS. En cours d'instruction.

** DP déposée le 26.12 pour division en vue de construire, détachement de 2 lots, sur terrains ZA43, A600 & 601 (~5000m²), Aux Eterres, Route de l'Ancienne Foire à Thoys. M DUROULE Jean. Non opposition délivrée le 15.12. En cours d'instruction.

** M. GREGOIRE Daniel, DP complète ce 19.01, pour ouverture d'une fenêtre Chemin du Verger à Thoys. En cours d'enregistrement.

** M. LOUBIER Daniel, DP pour réfection toiture du grangeon de « Eternit amiantée » en tuiles « écaille type Chevreuse », Chemin de la Balme au Crozet. En cours d'enregistrement.

↪ Permis de Construire : 4

** Demande de permis, pour construction d'une maison individuelle, au profit de M. PEYSSON Cédric, Montée François Parra à SILLIGNIEU, parcelles C1353, 1354, 1357, 1125, & 1359, reçue le 18.12. Accordée le 15.01.18.

** Demande de permis, pour construction d'une maison individuelle, au profit de M. & Mme GONNARD Yann, Montée des Revoirettes à ARBIGNIEU, parcelle B1101 (pour le 1^{er} des 4 lots, lot A~1500m²), reçue le 22.12. En cours d'instruction. *RAPPEL : il était ressorti de lancer une réflexion pour établir « des Lignes Directrices, Préconisations » en vue d'obtenir et de réaliser des constructions harmonieuses entre elles et s'insérant au mieux tant sur le plan architectural qu'environnemental et permettant d'avoir un ensemble cohérent. Nous en avons reçu l'ébauche, que le service urbanisme de CCBS a acceptée. Toutefois,*

concernant cette demande de PC, nous avons demandé au CAUE, ce qu'ils en pensaient sachant qu'elle ne répond pas aux prescriptions. A suivre...

** Demande de permis, pour construction d'une maison individuelle, au profit de M & Mme RIBEIRAUD, Place de la Mairie à ARBIGNIEU, intégrant autant que faire se peut pratiquement toutes les prescriptions du CAUE, parcelle B923, reçue le 22.12. Accordée le 15.01.18.

** Demande de transfert de permis délivré en cours de validité, pour aménagement d'un bâtiment agricole en habitation, au profit de M. COLLIN Lionel, Montée du Mollard à Sillignieu, parcelles C685 & 686, reçue le 19.01. En cours d'enregistrement.

↳ Informations générales :

** Nous avons également une demande de Permis de Construire pour la SCI MFC (Mansoz menuiserie) pour un bâtiment « atelier » en lieu & place du hangar actuel. Dossier pas suffisamment élaboré en amont avant dépose, on doit revoir M. & Mme Mansoz, notamment au sujet de la défense « incendie ».

** Concernant le terrain MARCON à l'entrée du bourg d'Arbignieu en vente en 2 lots, nous avons reçu les parties concernées. Désire reposer un CU opérationnel, à revoir & à suivre car infos erronées...

** Indivision CHARNAUD (Morellato/Lagrange), Montée des Revoirettes à Arbignieu, plusieurs demandes de rencontre et/ou de renseignements sont en cours.

Informations diverses :

Le Maire décrit la prévision des travaux 2018 et au-delà:

- Salle des Fêtes d'ARBIGNIEU
- Réparation Clocher de l'église d'ARBIGNIEU
- Traversée du Bourg d'ARBIGNIEU Sécurité
- Traversée du Bourg de SAINT BOIS Sécurité
- Construction garage communal à ARBIGNIEU
- Maison pour tous pour SAINT BOIS
- Foyer Communal de SAINT BOIS
- Porte Bibliothèque communale
- Achat d'une pompe pour remplissage eau SILLIGNIEU (secours)
- Vente de la grange du CROZET (recherche amiante)
- Mise en place des TRIMAX
- Coupes de bois sur la commune
- Remplacement méthode d'information pour l'eau de THOYS et du Vivier
- Amélioration réseau du ruisseau d'ARMAILLE à THOYS
- Cimetière ARBIGNIEU amélioration du « Jardin du souvenir »
- Appartement libre à SAINT BOIS (Travaux électriques)
- Etude tarif de l'eau 2018
- Etude taxe d'aménagement (novembre)
- Etude horaires travail ATSEM et employée garderie (juin)
- Héritage PEYSSONNEL à THOYS
- Réserve incendie aux SABLIERES
- Travaux routes communales 2018
- ARBIGNIEU Prolongation réseau d'eau Rte de COLOMIEU construction Mme MARCEL
- ARBIGNIEU Prolongation réseau d'eau et d'assainissement Chemin des 4 Rues construction BURDINAT
- Changement d'imprimante à la mairie et transfert de l'existante à l'école

Questions diverses :

- Informations sur le LINKY Anne BRODSKIS
- Présentation possibilité de collecte de vêtements pour réutilisation
- Réunion du 5 janvier 2018 avec l'association ASSAPE
- Courrier Mme BARON sur le non-respect des chasseurs de SAINT BOIS
- Inscrivez-vous à la NEWSLETTER de la gendarmerie = cob.belley@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Date prévisionnelle prochaine réunion

le vendredi 23 février 2018 à la cantine d'ARBIGNIEU

Le Maire, BERGER Charles